

# FICHE REPÈRE REVENDICATIF

fédération  
des  
organismes  
sociaux

la  
cgt

## ► POUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE À 100 %

« Jamais nous ne tolérerons qu'un seul des avantages de la Sécurité sociale soit mis en péril. Nous défendrons à en perdre la vie et avec la plus grande énergie cette loi humaine et de progrès ».

Ambroise CROIZAT.

**La création de la Sécurité sociale en 1945 est l'aboutissement d'un long combat.** C'est la lutte de classe qui en est à l'origine. Les premières caisses de secours ont été imposées aux patrons par les grèves. Aujourd'hui la défense de la Sécurité sociale passe par la même règle : se défendre ensemble, pour protéger chacun !

**La Fédération Nationale CGT des Personnels des Organismes Sociaux propose le droit à une Sécurité sociale à 100 % pour la Santé, la Famille, l'Emploi, la Retraite et la Perte d'Autonomie.**

La protection sociale vise à protéger les individus des aléas et des évolutions de la vie ainsi que des ruptures avec le marché du travail : maladie, maternité, accidents du travail, invalidité, perte d'autonomie, chômage, retraite, éducation des enfants.

La protection sociale doit répondre aux principes de solidarité, de démocratie et d'universalité qui constituent le fondement de la Sécurité sociale. La Sécurité sociale est au cœur de la protection sociale en France. Son rôle doit être renforcé.

### L'OBJECTIF :

**Notre proposition s'inscrit volontairement dans les pas du Conseil National de la Résistance par :**

« La mise en place d'un plan complet de Sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État, de la naissance à la mort. »

Ambroise CROIZAT.

**Ce programme du CNR reposait sur les valeurs d'unicité, d'universalité, de solidarité et de démocratie :**

**Unicité :** C'est une institution unique qui doit couvrir l'ensemble des risques sociaux, que sont maladie, vieillesse, perte d'emploi, décès, invalidité, accidents du travail...

**Universalité :** La couverture doit être étendue à tous les citoyens

**Solidarité :** Solidarité intergénérationnelle, solidarité bien-portants / malades ou en perte d'autonomie, financée par les richesses créées par le travail.

**Démocratie :** La gestion doit être l'œuvre des assurés eux-mêmes.

Pour autant, la Sécurité sociale n'a jamais été unique puisque l'assurance chômage en a été exclue, ni universelle car elle ne couvrait pas l'ensemble de la population. De plus, elle n'a jamais été non plus à proprement parler à 100 % mais l'objectif des fondateurs était bel et bien de l'atteindre grâce au salaire socialisé, clef de voûte du financement de ce système. Les cotisations sociales en étaient le socle.

Nous devons nous réapproprier le sens des mots et parler de salaire socialisé, qui structure notre système Protection sociale. Le rôle des « politiques » institutionnels, des représentants patronaux et des soi-disant « économistes médiatiques » est de rendre confus ce qui n'apparaît que trop clairement. Nous entendons bien plus souvent parler, à ce propos, de « charges » pour les entreprises et de « prélèvements obligatoires » sur les salaires, alors qu'il s'agit en réalité de cotisations qui viennent alimenter une caisse commune qui permet de verser à chacun l'autre partie de son salaire : le salaire différé.

Fort des décisions de notre 11<sup>ème</sup> Congrès Fédéral, nous proposons de partir à la reconquête de notre Sécurité sociale, conforme à l'objectif de « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins afin de ne pas avoir à souffrir les angoisses du lendemain et pour que reflouissent les jours heureux ».

**Parce que la protection sociale n'est pas une marchandise, qu'elle est l'un des biens les plus précieux, à laquelle la population reste fortement attachée, il faut mettre en place une Sécurité sociale à 100 %, fidèle aux principes fondateurs tout en répondant aux défis du 21<sup>ème</sup> siècle.**